



ANNÉE 2018 - 2019

**BIENVENUE  
AU CHANTIER D'INSERTION  
DU GOLF DE NEUVIC**



**TOUTES LES  
INFORMATIONS UTILES  
AU BON DÉROULEMENT  
DE VOTRE ACTIVITÉ AU  
CHANTIER D'INSERTION !**



# SOMMAIRE

<b>EDITO.....</b>	<b>p.4</b>
<b>VOS INTERLOCUTEURS.....</b>	<b>p.4</b>
<b>PROFILS DE POSTE.....</b>	<b>p.5</b>
<b>LE CDDI.....</b>	<b>p.7</b>

 **EDITO**

Pour faciliter votre intégration, l'EPL de Haute-Corrèze (site de Neuvic) vous remet ce livret d'accueil qui vous aidera à comprendre le fonctionnement du Chantier d'Insertion.

Vous trouverez également dans ce document des informations qui vous seront utiles tout au long de votre présence parmi nous. N'hésitez pas à le consulter et à l'utiliser.

Nous vous souhaitons une bonne intégration au sein de l'équipe «Golf» !

 **VOS INTERLOCUTEURS****SUR LE SITE DE NEUVIC**

Monsieur Eric CAZASSUS - Directeur de l'EPL	<b>05 55 95 80 02</b>
Monsieur Pierre CASEAU - Directeur du CFPPA	<b>05 55 95 80 02</b>
Madame Julie LEROUX - Secrétaire Générale	<b>05 55 95 33 41</b>
Monsieur Alain CHASTRUSSE - Coordonnateur Golf	<b>05 55 95 80 02</b>
Monsieur Philippe BETOULE - Green Keeper	<b>06 08 14 32 93</b>
Monsieur Didier CHINOT - Responsable des formations	<b>06 80 66 82 00</b>
Madame Patricia GOUNY - Secrétaire	<b>05 55 95 80 02</b>

**AUTRES**

Accueil du Golf	<b>05 55 95 98 89</b>
Ateliers du Golf	<b>05 55 95 08 82</b>
Pôle Emploi Madame CIBOT - Conseillère	<b>39 49</b>
Conseil Général	<b>05 55 96 13 95</b>



## PROFILS DE POSTE

# ACCUEIL, SECRÉTARIAT DU GOLF



### DÉFINITION :

L'agent est un charge de la zone d'accueil, reçoit tous types de publics. Il est aussi en charge du secrétariat et d'une partie de la régie de recette.

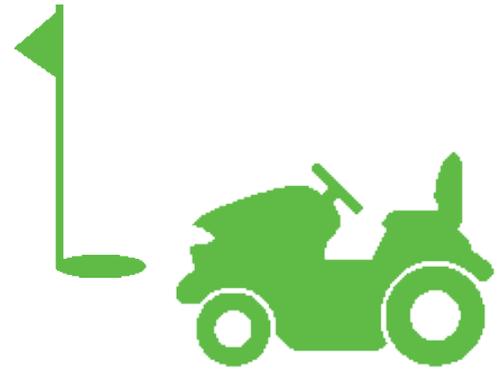
### DÉFINITION DES ACTIVITÉS/ OBJECTIFS DE SERVICE PUBLIC

- Assurer le secrétariat du golf
- Vendre des produits (green fees, stages)
- Promouvoir l'activité
- Accueillir le public
- Effectuer des réservations
- Assurer la gestion des produits (régie)
- Utiliser une voiturette
- Utiliser et entretenir le matériel et les installations liés à l'accueil
- Participer à la gestion des compétitions

### DESCRIPTION DES TÂCHES (EXÉCUTÉES AU QUOTIDIEN)

- Vente de green fees et stages
- Suivi des réservations
- Utilisation Internet (mail et site du golf)
- Téléphone, fax
- Entretien et maintenance du matériel et des locaux
- Ramassage des balles de practice
- Accueil du public

# JARDINIER, AGENT ESPACES VERTS, OUVRIER DES PARCS ET JARDINS



## DÉFINITION :

Le jardinier crée, aménage, entretient des espaces verts à l'aide d'outils manuels ou motorisés.

## DÉFINITION DES ACTIVITÉS/ OBJECTIFS DE SERVICE PUBLIC

- Préparer les sols : piocher, bêcher
- Assurer les semis et les plantations
- Arroser
- Traiter : engrais, produits phyto
- Tondre, tailler, débroussailler, scarifier, élaguer
- Enlever les plantes et les feuilles mortes
- Conduire les engins
- Utiliser et entretenir le matériel et les installations
- Irrigation
- Maintenance et mécanique

## DESCRIPTION DES TÂCHES (EXÉCUTÉES AU QUOTIDIEN)

- Entretien des espaces verts
- Tonte des différentes zones
- Confection de massifs, de parterres
- Désherbage et traitement des zones engazonnées, des massifs et des plantations
- Taille des arbres et arbustes
- Entretien et maintenance du matériel
- Travaux de plantations, de production de végétaux
- Aménagements divers

## QUELS SONT LES BÉNÉFICIAIRES ET LES EMPLOYEURS CONCERNÉS ?

Le Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) est ouvert aux personnes au chômage et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

## DURÉE DU CONTRAT

Le CDDI est signé pour une durée minimale de 4 à 6 mois renouvelable, dans la limite d'une durée totale de 2 ans. Il peut toutefois être renouvelé au-delà de 2 ans dans les deux cas suivants :

- Pour permettre d'achever une action de formation professionnelle en cours de réalisation à l'échéance du contrat,
- Ou pour favoriser l'insertion d'un salarié âgé d'au moins 50 ans ou d'une personne reconnue travailleur handicapés (la prolongation étant accordée par Pôle Emploi après un examen de la situation du salarié).

## SUSPENSION OU RUPTURE DU CONTRAT

Le CDDI peut être suspendu à la demande du salarié pour lui permettre :

- d'effectuer une évaluation en milieu de travail prescrite par Pôle Emploi ou une action concourant à son insertion professionnelle (sous réserve d'obtenir l'accord de son employeur),
- d'accomplir une période d'essai liée à une offre d'emploi visant une embauche en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois
- en cas d'embauche à l'issue de cette évaluation en milieu de travail ou de cette période d'essai, le CDDI est rompu immédiatement (pas de préavis).

### Références :

**Code du travail : article L5132-15-1 : CDDI (ateliers et chantiers d'insertion)**



## CENTRE DE FORMATION AUX MÉTIERS DU GOLF ET DES SOLS SPORTIFS ENGAZONNÉS

**LYCÉE HENRI QUEUILLE DE NEUVIC**  
RUE DE L'AGRICULTURE - 19160 NEUVIC  
05 55 95 40 01 - LEGTA.NEUVIC@EDUCAGRI.FR

**[WWW.LYCEES-NEUVIC-MEYMAC.FR](http://WWW.LYCEES-NEUVIC-MEYMAC.FR)**

